

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-78

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARTHALAIS, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM ANTHOINE, GOURREAU, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, TRUFFET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GILLET, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, SCOTTON.

MM BAILLY, GAL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83

Présents : 41

Représentés par mandat : 6

Objet : COMMUNE DE LA CHAPELLE-RAMBAUD - COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence optionnelle Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.

La commune de LA CHAPELLE-RAMBAUD a décidé de transférer la compétence suivant l'Option A (Investissement) le 25 janvier 2021, pour une mise en œuvre lorsque la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.

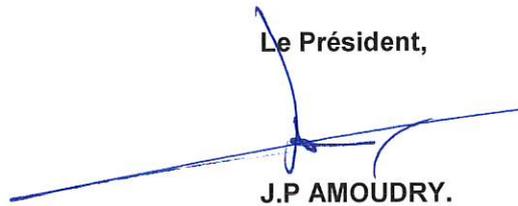
Les membres du Comité sont invités :

- A décider le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option A (Investissement) pour la commune suivante :

Code INSEE	Nom de la commune	Date délibération de la commune	Option	Date de mise en œuvre
74059	LA CHAPELLE-RAMBAUD	25/01/21	A	délibération exécutoire

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



J.P. AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE